



**Décision n° 73/2022**

**DECISION DU MAIRE portant virements de crédits  
Décision Modificative du Budget n°02/2022**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le budget de la Commune approuvé par délibération n° CM 16/040/2022,  
Vu la délibération n° CM/19/083/2022 du 20/09/2022 portant décision modificative du n°1/2022,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre en section d'investissement, pour permettre le financement de dépenses non prévues au budget primitif 2022,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Opération n°15 – CIMETIERES</b> 2128-15-025 – Terrains - Autres agencements et aménagements	-	2 880.00 €
<b>Opération n°23 – MANIFESTATIONS CULTURELLES</b> 2188-23-311 – Immobilisations corporelles – Autres	-	950.00 €
<b>Opération n°41 – ESPACES VERTS</b> 2158-41-511 – Autres installations, matériels et outillage technique	-	100.00 €
<b>Opération n°53 – ECOLE ELEMENTAIRE J.PREVERT</b> 21831-53-212 – Matériel informatique scolaire 21312-53-020 – Bâtiments scolaires	-	180.00 € 3 720.00 €
<b>Opération n°54 – ECOLE ELEMENTAIRE LA ROCHE</b> 21831-54-212 – Matériel informatique scolaire	-	350.00 €
<b>Opération n°61 – ESPACE ARAGON</b> 21318-61-BAT – Autres bâtiments publics	-	9 210.00 €
<b>Opération n°65 – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</b> 21828-65-020 – Autres matériels de transport	-	7 000.00 €
<b>Opération n°83 – EQUIPEMENTS SPORTIFS</b> 2128-83-SPORT – Terrains – Autres agencements et aménagements	-	1 200.00 €
<b>Opération n°84 – ECOLE DES BELLEVUES</b> 2764-84-515 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	25 590.00 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 590.00 €</b>	<b>25 590.00 €</b>

**ARTICLE 2 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.  
Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.



Fait à Ollainville, le 8 novembre 2022,  
Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU

